



LE PARLEMENT DE DOMBES

D'après un livre récent (1)

LA France doit à ses rois l'unité politique ; à l'Assemblée Nationale, l'unité de l'organisation judiciaire ; à Napoléon, l'unité de la législation. Son histoire est celle des changements successifs apportés pendant le cours des siècles, à la souveraineté et aux institutions publiques de ses diverses provinces, soumises à des régimes d'une infinie variété, jusqu'au jour où elles eurent toutes le même souverain, les mêmes magistrats et les mêmes lois.

C'est un chapitre de cette histoire que vient d'écrire M. Pierre Lenail, dans son volume « Le Parlement de Dombes ».

La Dombes était un pays de très médiocre étendue, limité :

(1) *Le Parlement de Dombes, 1573-1771*, par Pierre Lenail, avocat à la Cour d'appel de Lyon. Lyon, Bernoux et Cumin, 1900, 1 vol. in-8, orné de 10 dessins à la plume.